

## Communiqué de presse

### REDEVANCES SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES QUÉBEC REDISTRIBUE PRÈS DE 16 M\$ AUX MUNICIPALITÉS POUR LES TROIS PREMIERS MOIS DU PROGRAMME

Québec, le 19 janvier 2006 – Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et leader adjoint du gouvernement, M. Claude Béchar, annonce le premier octroi de subventions dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, tel qu'il s'est engagé à le faire en juin dernier.

*« Je suis heureux d'annoncer que c'est plus de 16 M\$ qui ont été redistribués aux municipalités pour les trois premiers mois de l'entrée en vigueur du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles. Cette première redistribution, qui couvre une période de trois mois uniquement, sera suivie par d'autres redistributions plus importantes qui seront versées à tous les six mois. Elles permettront aux municipalités de financer une partie de leurs plans de gestion des matières résiduelles, ce qui devrait favoriser l'atteinte des objectifs établis dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 qui vise à mettre en valeur plus de 60 % des matières résiduelles produites annuellement », a indiqué le ministre Béchar.*

Les exploitants des lieux d'élimination ont versé 18 681 665,74 \$ en redevances au 30 octobre 2006. Le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles redistribue 85 % des sommes recueillies aux municipalités, ce qui représente 15 879 415,88 \$. Au total, c'est environ 94 % de la population du Québec qui bénéficiera de cette redistribution.

Pour consulter la [liste des municipalités bénéficiaires et le montant qui leur a été octroyé](#) (voir au bas de la page), vous pouvez consulter le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

#### SOURCE :

Pascal D'Astous  
Attaché de presse  
Cabinet du ministre  
du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Tél. : 418 521-3911

#### INFORMATION :

Marie-Ève Déry  
Conseillère en communication  
Direction des communications  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs

Pour information :  
Relations médias  
Tél. : 418 521-3991

## **Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles**

### **Premier octroi de subventions**

Le Ministère a reçu des revenus de 18 681 665,74 \$ le 30 octobre 2006. Dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, il est prévu de redistribuer 85 % des revenus aux municipalités inscrites et admises, soit 15 879 415,88 \$.

En tout, le Ministère a reçu 742 demandes d'inscription au Programme au moment de l'octroi. À la suite de l'analyse des demandes d'inscription et de l'avis du Comité de gestion, 600 municipalités locales, MRC, régies intermunicipales et communautés autochtones se sont vues octroyer une subvention, ce qui représente 2,24 \$ par habitant. Le total des subventions versées en décembre 2006 est de 13 286 009,64 \$.

Toutefois, certaines municipalités, qui sont potentiellement admissibles, n'ont pas répondu à toutes les conditions. Pour d'autres, un examen plus approfondi de leur situation doit être effectué. Ainsi, une somme de 2 593 406,24 \$ a été mise en réserve pour ces municipalités. Lorsque ces situations seront réglées, elles obtiendront le versement de leur subvention.

- [Abitibi-Témiscamingue](#)
- [Bas-Saint-Laurent](#)
- [Capitale-Nationale](#)
- [Centre-du-Québec](#)
- [Chaudière-Appalaches](#)
- [Côte-Nord](#)
- [Estrie](#)
- [Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine](#)
- [Lanaudière](#)
- [Laurentides](#)
- [Laval](#)
- [Mauricie](#)
- [Montérégie](#)
- [Montréal](#)
- [Outaouais](#)